

Paris le, 23 septembre 2024
N°2024_20498_DG75-C930

Rapport du jury du concours externe de recrutement d'administrateurs stagiaires de l'Insee

Année 2024

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

L'organisation des épreuves est fixée par l'arrêté du 13 mai 2015 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des administrateurs stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les épreuves écrites sont empruntées à la banque d'épreuves inter-ENS de sciences sociales (B/L) pour les épreuves sciences sociales et d'anglais. L'épreuve de mathématiques et statistiques et l'épreuve d'économie sont spécifiques aux concours d'administrateur externe.

Cent candidats se sont inscrits sur la banque de concours inter ENS.

Soixante-et-un candidats se sont présentés aux épreuves écrites qui se sont déroulées à partir du 15 avril 2024.

Le jury, réuni le 4 juin 2024 sous la présidence de Mme Anne-Juliette BESSONE, inspectrice générale de l'Insee, a fixé la liste des quatorze **candidats** admissibles. Le jury a établi cette liste en sachant que deux candidats parmi ces quatorze admissibles avaient été entre-temps admis au concours administrateur interne, et en avaient accepté le bénéfice. Douze candidats au total se sont présentés à l'épreuve orale d'admission.

Les oraux se sont déroulés les 25 et 26 juin 2024.

Cinq candidats ont été admis à l'issue du jury d'admission qui s'est réuni le 27 juin 2024.

1-1. Épreuve écrite de mathématiques-statistiques

Objectifs

L'objectif de l'épreuve est double : d'une part s'assurer que chaque candidat possède des bases mathématiques suffisantes pour poursuivre une scolarité à l'Ensaë et d'autre part classer les candidats à partir d'un programme mathématique à peu près semblable à celui des classes préparatoires HEC et B/L.

Description du sujet

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, comporte deux parties, analyse et algèbre d'une part, probabilités et statistiques d'autre part, chacune représentant la moitié de la note finale.

Chacune des deux parties comporte deux exercices indépendants, de facture classique, sur des thèmes variés et avec des questions de difficultés très progressives pour permettre à tous les candidats d'exprimer leurs compétences mathématiques. Certains exercices peuvent être longs, mais il n'est pas nécessaire de tout traiter pour obtenir une bonne note.

Le candidat peut commencer par la partie ou l'exercice de son choix et il peut admettre un résultat pour poursuivre.

Partie analyse et algèbre

Le Problème, en deux parties, portait sur l'étude de plusieurs produits scalaires. L'utilisation de l'inégalité de Cauchy-Schwarz, que l'on demandait de redémontrer en question de cours, permettait alors de démontrer différentes inégalités, afin d'établir l'équivalence des normes présentées. La seconde partie proposait une application des outils introduits précédemment à la résolution de l'équation de Sturm-Liouville. Cependant, aucune connaissance préalable sur les équations différentielles n'était nécessaire, puisque ce thème ne fait pas partie du programme officiel.

L'exercice étudiait, quant à lui, le développement en série de Engel des réels de $]0,1]$. Le début de l'exercice testait les connaissances du candidat sur les séries classiques du programme.

Les questions de cours ou d'application directe du cours, placées au début de chaque exercice, ont mis à jour des lacunes chez une partie des candidats. La connaissance des objets et théorèmes du programme est un prérequis fondamental.

Beaucoup de résultats étant donnés dans le sujet, le candidat est évalué sur la rigueur et la précision de ses raisonnements et calculs. Il s'agit ainsi de citer rigoureusement les théorèmes utilisés, en précisant toutes les hypothèses.

Partie probabilités et statistiques

L'exercice 1 portait sur des inégalités de concentration gaussienne et permettait de travailler sur des lois à densité. Parmi les erreurs ou insuffisances observées :

- L'inégalité de Markov s'applique à une variable aléatoire (presque sûrement) positive ou nulle, ou bien à sa valeur absolue.
- Sa démonstration ne nécessite pas de supposer que la variable est discrète ou bien à densité continue. Mais une démonstration correcte dans l'un ou l'autre cas était considérée comme bonne réponse.

- Dans la question 2°, il ne faut pas invoquer le théorème de la limite centrale, mais montrer directement que la loi est gaussienne.
- Il faut justifier de façon systématique les conditions d'applications d'un calcul ou d'un théorème : caractère indépendant et / ou identiquement distribué, linéarité, conditions sur l'existence de moments d'ordre 1 ou 2, propriété de symétrie, etc.
- En présence d'une intégrale généralisée, il est nécessaire de prouver sa convergence, si possible avant de la calculer.

L'exercice 2 portait sur la loi de Pascal et la loi binomiale négative et permettait de travailler sur des lois discrètes. Parmi les erreurs ou insuffisances observées :

- Dans la question 1°, de très nombreuses copies n'ont pas mentionné le caractère indépendant des variables de Bernoulli.
- Dans la question 3°, la formule des probabilités conditionnelles est rarement nommée, souvent mal appliquée, voire non connue.
- Dans la question 6°, les temps d'arrêt ne sont pas au programme du concours et il est nécessaire d'utiliser les probabilités conditionnelles pour obtenir le résultat.
- Très peu de copies ont abordé la question 11° relative aux estimateurs.

Impressions d'ensemble et notation

Les copies sont, dans l'ensemble, assez bien présentées, la qualité de la forme allant souvent de pair avec la qualité du fond. Les meilleures copies sautent des lignes, structurent leur raisonnement en différents paragraphes et entourent le résultat final.

La moyenne des notes est de 8,3 avec un écart type de 4,5 et une distribution assez uniforme s'étalant de 0 à 20, qui a permis de bien classer tous les candidats. Sur 60 copies, 12 ont obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20, soit 20% des copies. Si l'on exclut ces copies, la moyenne est de 9,8.

À l'exception des copies de candidats qui n'avaient manifestement pas la bonne formation pour aborder l'épreuve de mathématiques, le niveau moyen des candidats était assez satisfaisant, en particulier le premier quartile où le nombre de questions traitées et la qualité des réponses étaient satisfaisants, avec quelques très bonnes copies.

Conseils aux futurs candidats

Les correcteurs encouragent les futurs candidats à bien lire le programme et à s'entraîner sur les annales afin de vérifier que leur niveau en mathématiques est adapté au concours.

- Mener un travail assidu et régulier en mathématiques ciblé sur le cours : s'assurer d'une parfaite connaissance des définitions et savoir mettre en œuvre les principaux théorèmes.
- S'entraîner à mener des calculs.
- Lire dès le début tout le sujet, repérer les parties que l'on sait traiter et identifier les questions liées entre elles.
- Soigner la qualité de la rédaction et de l'argumentation.
- Avoir une bonne connaissance de ce qui figure au programme officiel et de ce qui n'y figure pas.
- Privilégier la rigueur et la précision et éviter la paraphrase un peu vague, ou pire, les arguments abusifs pour aboutir à tout prix au résultat demandé.
- Acquérir une distance critique vis-à-vis de ses résultats.

1-2. Épreuve écrite d'économie

L'épreuve écrite (admissibilité) d'économie du concours d'administrateur externe de l'Insee comportait une dissertation (sur 13 points) et un exercice (sur 7 points).

Le sujet de la dissertation était : « Comment expliquer la coexistence d'un chômage élevé et de tensions sur le marché du travail ? ». Ce sujet invitait les candidats à mobiliser leurs connaissances en économie du travail pour rendre compte d'une situation *apparemment* paradoxale, à savoir la coexistence d'une offre de travail excédentaire (le chômage) et de difficultés de recrutement de la part des entreprises. En particulier, il était attendu des candidats qu'ils définissent précisément les termes du sujet et fassent ressortir cette contradiction.

Les résultats à la dissertation furent assez contrastés : de très mauvaises copies, avec des connaissances nettement en deçà des attentes, voire inexistantes, en économie du travail, à de très bonnes (plan équilibré et bien construit ; description fine et précise des arguments théoriques et empiriques permettant de mieux comprendre la contradiction apparente). Plusieurs notes supérieures à 10 sur 13 ont ainsi été attribuées par les correcteurs. En revanche, certaines copies, bien structurées, ont rédigé des longs développements hors sujet et ont été sanctionnées avec des notes inférieures à 6. Le jury rappelle qu'il ne suffit pas de juxtaposer des théories économiques ayant un lien avec le sujet (en l'occurrence le chômage) : il convient de détailler et d'expliquer en quoi elles permettent de comprendre le phénomène que les candidats étaient chargés d'éclairer.

Le jury constate avec satisfaction que la plupart des copies contiennent désormais des plans structurés. En revanche, les délimitations des parties ne sont pas toujours apparentes, ou alors avec des titres peu informatifs. Le jury recommande donc aux candidats de prendre le temps d'annoncer leur plan en fin d'introduction, et/ou de rendre celui-ci apparent au fil de la copie, au travers de titres de parties voire de sous-parties informatifs, permettant de suivre la structuration de la pensée du candidat et de comprendre le lien avec le sujet.

Le sujet de dissertation a été compris par la plupart des candidats, qui sont également parvenus à définir correctement les termes du sujet. De nombreux candidats ont choisi une accroche portant sur les récentes réformes de l'assurance-chômage, ce qui a été valorisé car montre la capacité à connecter un sujet économique à l'actualité de façon pertinente. En revanche, la structuration a posé des difficultés à de nombreux candidats, qui n'ont pas toujours réussi à proposer de plan équilibré.

Plusieurs plans étaient possibles pour répondre à la question : certains candidats ont opté pour un partage entre arguments macroéconomiques et microéconomiques ; d'autres ont distingué les phénomènes de court terme ou conjoncturel de ceux plus structurels ; une dernière option était de lister les facteurs de désajustement puis les rigidités susceptibles de les amplifier. Aucun choix n'a été privilégié dans la correction : il importait surtout de raisonner et d'agencer les théories économiques et les exemples mobilisés afin de répondre à la question sans déséquilibrer l'ensemble.

Les correcteurs attendaient impérativement, sur le plan théorique, la mobilisation de la courbe de Beveridge en distinguant les déplacements « le long de la courbe », qui traduit une relation négative entre chômage et tensions correspondant aux fluctuations conjoncturelles, des déplacements « de la courbe », qui traduit des variations de la qualité de l'appariement du marché du travail et constituait le cœur du sujet. De ce point de vue, la mention des modèles d'appariement (*matching*) à la Pissarides semblait incontournable. Une fois cette référence théorique posée, plusieurs arguments pouvaient être mobilisés pour expliquer une dégradation de la qualité de l'appariement.

Certains candidats ont mobilisé, avec succès, la théorie microéconomique et l'arbitrage travail-loisirs pour expliquer que les dispositifs de prestations sociales, en particulier l'assurance-chômage, étaient susceptibles de rehausser le salaire de réserve des chômeurs et donc de générer ce type de

désalignement. En outre, conjoncturellement, les modèles de « *job search* » mettent en évidence l'existence d'un chômage frictionnel et de tensions potentiellement plus élevées en cas de hausse de la rotation de la main-d'œuvre. Plus structurellement, les inadéquations de compétences, les problèmes de mobilité du facteur travail et de segmentation du marché du travail ont été évoquées avec succès.

Certains candidats sont parvenus astucieusement à mobiliser des théories *a priori* éloignées du sujet pour l'intégrer à un raisonnement d'ensemble : la spécialisation mise en évidence par les théories du commerce international peut conduire à des tensions de recrutement pour certaines compétences et du chômage pour d'autres ; idem pour la transition énergétique qui engendre des réallocations susceptibles de produire du chômage technologique. Quelques candidats ont mentionné à raison le rôle des discriminations.

En revanche, beaucoup de copies comprennent de longs développements hors sujet : les candidats tombent en effet dans le travers de « réciter » les théories économiques relatives aux rigidités sur le marché du travail ou aux relations entre inflation et chômage, sans réellement montrer en quoi elles concourent à la compréhension du phénomène. C'est notamment le cas, par exemple, de nombreux développements consacrés à la courbe de Phillips, aux théories du salaire d'efficience, au rôle des allègements de cotisations ou du salaire minimum, qui pouvaient avoir leur pertinence mais étaient souvent énoncés comme une fin en soi, comme si le sujet portait sur les causes identifiées du chômage alors qu'il s'agissait bien de montrer la coexistence du chômage avec des tensions de recrutement.

Le sujet autorisait des exemples variés, tirés de la littérature économique, de l'actualité ou de débats contemporains. Les correcteurs rappellent que les candidats doivent montrer leur maîtrise des principales notions économiques liées au sujet, leur capacité à les illustrer mais aussi à faire le lien avec la question posée de façon argumentée. Les candidats doivent veiller à utiliser un vocabulaire économique précis, quitte à ne pas aborder toutes les notions en lien avec le sujet. S'agissant d'un concours d'accès au corps des administrateurs de l'Insee, la mobilisation des travaux de l'Institut mais aussi de la DG Trésor et, s'agissant du marché du travail, de la Dares, était approprié. Peu d'inexactitudes ont été relevées s'agissant du taux de chômage ou des emplois vacants quand ces notions ont été mentionnées. Lorsque c'était le cas, les correcteurs les ont sanctionnées. L'utilisation de graphiques ou de formules est recommandée lorsque cela permet d'éclairer de façon pertinente l'argumentation développée.

Enfin, concernant la conclusion, les correcteurs remarquent que les candidats n'y accordent que peu d'attention. Ils rappellent que la conclusion fait partie intégrante de la dissertation et qu'elle est évaluée au même titre que le reste de la copie. La conclusion doit comporter un bilan qui montre la capacité du candidat à synthétiser ses principaux arguments en quelques phrases. Une ouverture était attendue (sur les politiques publiques susceptibles d'y répondre, sur l'évolution à attendre à court terme, etc.) et celle-ci est très rarement présente dans les copies.

L'exercice proposait aux candidats d'analyser la production d'un bien public environnemental. Cette épreuve se différenciait d'un exercice classique de microéconomie sur les biens publics par son aspect dynamique. Ainsi, les candidats devaient résoudre un modèle à deux périodes dans lequel les agents percevaient à la période 2 le résultat de leurs investissements dans un bien public environnemental effectués à la période 1. Les agents se différenciaient les uns des autres par leur taux de survie. Dans un premier temps, les candidats devaient calculer l'équilibre centralisé, puis retrouver la condition de Bowen-Lindhal-Samuelson. Les calculs demandés ne présentaient pas de difficultés majeures mais beaucoup de candidats ont buté sur la réalisation et très peu ont réussi à identifier la condition BLS.

Dans un second temps, les candidats étaient invités à calculer l'équilibre décentralisé. Cette partie devait conduire les candidats à discuter des effets de la préférence pour le présent et du taux de survie sur l'investissement dans un bien public environnemental. Ce résultat pouvait être interprété comme une divergence intergénérationnelle à l'origine d'un sous-investissement.

Seuls 10 % des candidats ont obtenu une note supérieure 3. Ces candidats ont été en mesure de résoudre le modèle proposé et de donner une explication économique à leurs résultats. Environ 30 % des candidats ont rencontré des difficultés pour poser le programme dynamique des agents et ont par conséquent obtenu une note inférieure à 1. Le jury rappelle que l'exercice n'est pas qu'une épreuve de formalisation mathématique. Celui-ci est un support permettant de développer un raisonnement économique. Ainsi, les mécanismes et les intuitions économiques doivent être exposés soigneusement.

Le jury encourage les candidats à préparer l'ensemble du programme du concours, y compris la microéconomie standard que certains candidats semblent avoir négligée. Les candidats doivent s'appuyer sur l'exercice pour démontrer leurs capacités à traiter un sujet avec rigueur et précision. L'exercice permet au candidat préparé de montrer sa connaissance théorique des résultats standards de la littérature.

2. Épreuve orale d'admission

La nature de l'épreuve orale d'admission du concours externe d'administrateur de l'Insee a été profondément modifiée par la réforme mise en œuvre en 2016.

Selon les termes de l'arrêté du 13 mai 2015, cette épreuve « *consiste en un entretien libre avec le jury, sur la base d'un dossier, destiné à apprécier l'aptitude générale du candidat aux emplois occupés par les administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (durée : cinquante minutes ; coefficient 3). L'entretien débute par un exposé liminaire du candidat d'une durée de dix minutes au plus. Il est suivi d'un échange avec le jury sur les motivations du candidat et sur des sujets touchant l'économie, les sciences sociales et le rôle de la statistique publique.*

Le jury dispose du dossier du candidat qui est constitué des pièces suivantes :

- 1. un curriculum vitae de deux pages dactylographiées ;*
- 2. un dossier de sélection précisant les études suivies, le niveau des diplômes obtenus, les éventuelles expériences professionnelles, les compétences développées et les motivations pour une carrière d'administrateur de l'INSEE ».*

Pour la session 2024, le jury de cette épreuve était composé, outre la présidente du jury, de quatre inspectrices ou inspecteurs généraux de l'Insee, dont le directeur de l'Ensaie ; il comportait trois femmes et deux hommes. Le jury a été pour partie renouvelé par rapport à la session 2023. Cela n'a entraîné aucun changement ni dans l'épreuve elle-même, telle que définie dans l'arrêté du 13 mai 2015, ni dans les critères de la grille d'appréciation. Chaque candidat admissible et qui s'est présenté à l'épreuve a été entendu par l'ensemble du jury.

En amont de l'épreuve, le jury avait défini une grille d'appréciation en cohérence avec les objectifs de l'épreuve. Les critères sur lesquels le jury a cherché à positionner les candidats étaient les suivants :

1. solidité technique et qualité de l'expertise,
2. capacité de jugement,
3. motivation,
4. connaissance et compréhension des missions de l'Insee et des enjeux de la statistique publique,
5. dynamisme, capacité à innover et à convaincre,
6. qualité de l'expression orale et communication,
7. aptitude au management et sens du collectif.

L'entretien avec le jury, évalué à partir de ces critères, doit notamment permettre d'apprécier :

- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à communiquer,
- sa capacité à prendre du recul et à manifester une réaction personnelle.

Le jury cherche aussi à cerner les qualités générales attendue d'un administrateur de l'Insee, parmi lesquelles la capacité de synthèse, la culture du chiffre et le sens de l'intérêt général, l'ouverture et le goût pour l'innovation. Il est attendu du candidat qu'il fournisse des réponses synthétiques et argumentées : le jury peut compléter son questionnement s'il l'estime nécessaire.

Les dossiers des candidats admissibles étaient globalement conformes aux attentes. Comptant entre 4 et 9 pages, ils ont permis au jury de se faire une première idée du parcours du candidat : sa formation, ses centres d'intérêt, les domaines dans lesquels il dispose d'une expérience théorique ou pratique. La plupart de ces dossiers étaient suffisamment complets et illustratifs du parcours du candidat, bien construits et bien présentés.

L'épreuve orale s'est déroulée les 25 et 26 juin 2024, dans les locaux de l'Insee à Montrouge. Le

jury ne connaissait pas les notes d'écrit des candidats.

Les membres du jury se sont présentés au début de chaque entretien (nom et fonction occupée). En introduction, la présidente du jury a rappelé les modalités de déroulement de l'entretien. Le jury a systématiquement laissé la possibilité aux candidats de conclure en fin d'entretien.

Le déroulement de l'entretien montre que la quasi-totalité des candidats ont lu le rapport du précédent jury et savent ce qui est attendu d'eux durant l'épreuve.

L'exposé initial avait manifestement été bien préparé par la grande majorité des candidats : la structure de leur exposé était en général claire ; ils se sont exprimés presque tous sans note et ont quasiment tous utilisé et respecté le temps imparti. Un candidat ne s'est exprimé que pendant 7 minutes.

Certains candidats ont plus d'aisance naturelle que d'autres dans cet exercice de présentation orale, mais les prestations étaient toutes honorables, et certaines étaient de très bon niveau. Le jury souhaite rappeler que, dans le temps imparti, il est important de privilégier la projection dans le corps des administrateurs et la motivation, en faisant le lien avec le cursus académique et, le cas échéant, l'expérience professionnelle.

Ces exposés ne se sont pas appuyés sur des diaporamas. La nature de l'épreuve, avec un exposé introductif relativement court, ne justifie de fait pas le recours à une présentation visuelle.

Au cours de l'interrogation qui suivait l'exposé introductif, le jury a été amené à poser des questions portant sur différents domaines :

- les travaux personnels que le candidat a menés dans le cadre de ses stages ou éventuellement ses activités professionnelles ;
- les environnements professionnels ou associatifs qu'il a pu connaître ;
- sa connaissance de l'Insee et de la statistique publique ;
- sa culture générale, ses compétences et ses motivations quant à la carrière qu'il désire poursuivre.

Au cours de cet entretien, le jury cherche à rester neutre et à ne pas déstabiliser le candidat : s'il peut dans certains cas concentrer plus particulièrement son questionnement sur un sujet, c'est pour chercher à obtenir une réponse plus précise à ses questions. Si les réponses aux questions posées au candidat doivent se montrer concises afin d'aller à l'essentiel, elles doivent néanmoins être étayées et ne pas être lapidaires. Dans ce type d'épreuve, le doute ne peut pas profiter au candidat.

À travers les réponses du candidat, le jury a cherché à évaluer les différents critères cités plus haut.

En matière de solidité technique, le jury ne cherchait pas à classer les candidats selon le niveau technique ou académique des travaux menés : il revient aux épreuves écrites de classer les candidats selon leur degré de maîtrise des matières du programme. Dans l'épreuve orale, le jury apprécie si le candidat témoigne d'une bonne compréhension et d'une maîtrise des outils et des concepts qu'il a pu mobiliser dans ses travaux, et sait en rendre compte. Dans la plupart des cas, ce critère a été estimé satisfaisant, voire excellent.

La qualité de la communication orale (clarté et efficacité de l'expression) a également été jugée dans la majorité des cas satisfaisante, et même parfois excellente.

Les candidats avaient dans l'ensemble identifié qu'il leur serait demandé de connaître les références et les principaux acteurs du cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent l'Insee et la statistique publique (lois de 1951, de 1978, de 2008, code européen des bonnes pratiques, règlement général

sur la protection des données, rôles du Cnis et de l'ASP). C'est pour l'essentiel sur la perception des enjeux que s'est faite la différence d'appréciation entre les candidats : le jury attend aussi, au-delà des connaissances factuelles, que les candidats soient capables d'exprimer sur ce sujet des analyses ou au moins des intuitions pertinentes. Cela a été le cas pour un peu plus de la moitié des candidats.

Pour se convaincre de la motivation du candidat pour une carrière d'administrateur de l'Insee, le jury n'exigeait pas une vocation affirmée de longue date. Il cherchait à vérifier qu'au moment où le candidat s'apprête à choisir son futur métier, il se fait une idée juste de ce que peut lui offrir l'Insee, qu'il a réfléchi sur ses propres aspirations et que son projet est cohérent : le jury a estimé que c'était globalement le cas pour la majorité des candidats.

Concernant l'aptitude au management et au sens du collectif, là aussi, la moitié des candidats se sont vus attribuer une appréciation allant de satisfaisante à excellente. Pour quelques candidats, le critère a été estimé presque satisfaisant.

Les prestations des candidats ont été plus hétérogènes sur les critères de dynamisme, de curiosité et de capacité à innover. Pour quelques candidats seulement, le jury a été convaincu qu'ils les remplissaient pleinement.

In fine, le jury considère que les candidats ont pour leur majorité très bien préparé l'épreuve et il estime qu'une majorité d'entre eux disposent des qualités requises pour rejoindre le corps des administrateurs, et leur a attribué des notes comprises entre 13 et 19, et pour cinq candidats une note supérieure ou égale à 17. Ces cinq candidats ont produit une prestation de très bonne voire d'excellente qualité, répondant aux attentes du jury sur la totalité ou la quasi-totalité des critères annoncés. Trois autres candidats, ayant obtenu 13, ont présenté des prestations satisfaisantes mais souvent en retrait sur quelques critères. Trois candidats ont obtenu entre 10 et 12, avec une prestation honorable mais davantage d'insuffisances sur plusieurs critères. Les prestations des deux autres candidats, évaluées à 9 et 7, ont présenté des insuffisances plus significatives et nécessitant un travail plus approfondi pour répondre aux attentes de l'épreuve orale.

Le jury considère que le format de l'épreuve est bien adapté. L'exposé introductif de 10 minutes permet au candidat une expression personnelle structurée. La suite de l'entretien laisse le temps d'un échange approfondi selon différents niveaux d'interrogation, permettant au candidat de développer une argumentation.

Annexe : données statistiques

Evolution du nombre de candidats de 2010 à 2024

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
2010	53	44	83,0%	19	43,2%	5	11,4%
2011	52	33	63,5%	10	30,3%	5	15,2%
2012	53	31	58,5%	12	38,7%	4	12,9%
2013	48	27	56,3%	10	37,0%	4	14,8%
2014	47	27	57,4%	9	33,3%	4	14,8%
2015	49	27	55,1%	11	40,7%	4	14,8%
2016	40	21	52,5%	8	38,1%	4	19,0%
2017	54	26	48,1%	9	34,6%	4	15,4%
2018	67	33	49,3%	13	39,4%	5	15,2%
2019	60	25	41,7%	12	48,0%	4	16,0%
2020	55	14	25,5%	10	71,4%	3	21,4%
2021	44	22	50,0%	10	45,5%	4	18,2%
2022	52	22	42,3%	9	40,9%	3	13,6%
2023	75	41	54,7%	16	39,0%	5	12,2%
2024	100	61	61,0%	14	23,0%	5	8,2%

Année	Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux admissibilité	Admis	Taux admission
cumul période 2010-2024	Hommes	581	268	46,1%	120	44,8%	35	13,1%
	Femmes	268	125	46,6%	52	41,6%	23	18,4%

Candidats admis

	2020	2021	2022	2023	2024
Candidats admis	4	4	4	4	5
Hommes	3	2	2	2	3
Femmes	1	2	2	2	2